

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2021- 45

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 16
- absents 3

Du jeudi 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 juillet, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Location chasse communale -
Approbation du cahier des
clauses générales, des fiches-
articles du lot D et de toutes
autres pièces annexes**

Etaient présents : André NOIROT, Elie FERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Etaient absents excusés : Amélie MOLTER, Sébastien HUMBLOT

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 juillet 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 09 juillet 2021

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le cahier des charges de la Fédération Nationale des Communes Forestières,

VU l'avis de la Commission Municipale « Développement Economique » du 1^{er} juillet 2021,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le cahier des clauses générales relatif à la location amiable du bail de chasse. Il rappelle les fiches-articles récapitulant les détails attachés aux 3 articles du lot D :

Article 1^{er} : 476.44 ha

Article 2 : 74.48 ha

Article 3 : 306.01 ha



Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver le cahier des clauses générales relatif à la location amiable de chasse,
- Approuver les fiches de lots détaillant les 3 articles pour une surface totale de 856.93 ha,
- L'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (Sébastien HUMBLLOT), décide :

- D'approuver le cahier des clauses générales relatif à la location amiable de chasse,
- D'approuver les fiches de lots détaillant les 3 articles pour une surface totale de 856.93 ha,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 20 juillet 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT